



MAIRIE DE BAYONS
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
04250



Téléphone : 04.92.68.31.03 – 04.86.49.62.00
E-mail : communedebayons@9business.fr

BOIS D’AFFOUAGE 2024

Les résidents principaux de la commune de Bayons qui souhaitent un lot de bois d’affouage sont invités à s’inscrire en retournant le coupon ci-dessous **en Mairie ou par e-mail avant le :**

19/04/2024 DERNIER DELAI

Passée cette date aucune demande ne pourra être prise en considération pour cette saison

AFFOUAGE SUR PIED

Les lots des coupes sur pied sont délimités sur la parcelle forestière P23, le Défens. Les bénéficiaires pourront accéder librement au site. Marquage en rouge des arbres à couper. Il est fortement recommandé d’aller voir les coupes sur place. L’inscription vous engage à régler la coupe affouagère dont le montant en 2024 est de **60€**. **Le règlement se fera à réception de facture du Trésor Public.**

Le tirage au sort aura lieu le MERCREDI 24 AVRIL à 18h00 en Mairie. (si vous êtes absent pensez à donner pouvoir)

AFFOUAGE BOIS FAÇONNÉ

Les lots d’affouages façonnés se trouveront à Tavanon, autour du bassin DFCI et du gîte. Ils seront numérotés et chacun pourra accéder librement au site, dans le cadre de l’enlèvement de son lot. Si certains souhaitent se regrouper pour faire descendre le bois par camion (lieu : juste après le pont de Bayons) avec le coût supplémentaire que cela représente, qu’ils le précisent lors de leur inscription. La Commune verra si c’est possible selon le nombre que ça intéresse. PRECISION : les lots seront disponibles à partir de mai/juin. Vous serez informés par la mairie aussitôt qu’ils seront prêts.

Le règlement de 450€ se fera à réception de facture du Trésor Public

RAPPEL Portion d’Affouage et Interdiction de Revente des Bois :

Les personnes qui n’ont pas terminé leur dernière coupe d’affouage ne seront pas inscrites et tout retard entraîne la suppression du droit d’affouage pour 3 ans. La portion d’affouage est délivrée à des fins domestiques et non commerciales. Sa quantité ne peut pas excéder la satisfaction de la consommation rurale et domestique des bénéficiaires. Conformément à l’article L.243-1 du Code Forestier, la revente des bois issus de l’affouage est interdite. Le lot ne peut être utilisé que sur le territoire de la commune.

Merci pour votre collaboration.

A Bayons le 12 avril 2024

Le Maire,
Régis RIOTON

DEMANDE DE BOIS D’AFFOUAGE 2024 à retourner avant le : 19/ 04/24

en Mairie de Bayons ou par e-mail communedebayons@9business.fr

Merci de cocher la case pour confirmer votre choix

Affouage sur pied

Affouage façonné (10 stères en 2m)

Je suis intéressé pour le transport bois façonné

NOM : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Bayons, le _____ Signature : _____